



Bourse de soutien à la rédaction d'un mémoire de master 2021-2022

Article 1 : Présentation de l'opération

Le RUCHE (Réseau Universitaire de chercheurs en histoire environnementale) et l'AFHE (Association Française d'Histoire Économique) souhaitent encourager la recherche croisant histoire économique et histoire de l'environnement. Les travaux faisant l'objet de la candidature à la bourse peuvent relever de diverses disciplines de sciences humaines et sociales, mais doivent présenter une dimension historique et être rédigés en langue française.

Ce soutien s'adresse aux étudiant.e.s de toutes nationalités inscrit.e.s en master 2 dans une université ou dans un établissement supérieur public français, à l'exception des fonctionnaires déjà rémunérés pour leurs études.

Article 2 : modalités de versement de la bourse

La bourse est d'un montant de 1000 euros, versé par moitié suite à la sélection puis une fois le mémoire terminé.

Après sélection, si le candidat ou la candidate confirme l'acceptation de la bourse, il ou elle s'engage à terminer sa recherche et à transmettre le mémoire final à l'AFHE et au RUCHE (voir annexe « acte d'engagement »).

Article 3 : Dossier de candidature

Au plus tard le 25 novembre 2021, chaque candidat.e soumet un dossier de candidature comportant :

- l'acte d'engagement annexé au présent règlement ;
- un document de 2 à 3 pages maximum décrivant son sujet et l'approche envisagée, ainsi qu'une courte bibliographie indicative et un état des sources ;
- un CV ;
- une attestation d'inscription valide pour l'année universitaire 2021-2022 ou un scan de la carte d'étudiant.e avec mention « 2021-2022 ».

Ce dossier sera adressé par voie électronique à

- Renaud Bécot, président du RUCHE, renaud.becot@sciencespo-grenoble.fr
- Manuela Martini, présidente de l'AFHE, afhe.association@gmail.com

Article 4 Modalités de sélection des dossiers

Un jury composé à moitié de personnes du RUCHE et de l'AFHE délibèrera début décembre et le résultat sera affiché sur le site des associations. Les critères d'attribution sont :

- la qualité et la nouveauté du projet présenté,
- l'utilisation d'un corpus de sources primaires écrites, archéologiques ou orales,
- la faisabilité du programme de recherche dans le cadre d'un mémoire de master.

Le jury se composera de huit membres (quatre membres de l'AFHE et quatre membres du Ruche).

Le résultat des délibérations sera communiqué aux candidat.e.s avant la fin de l'année 2021.

La lauréate ou le lauréat sera invité à présenter ses travaux lors d'un séminaire, d'une assemblée ou d'une rencontre publique, et son mémoire pourra, une fois achevé et soutenu, être accessible sur les sites du RUCHE et de l'AFHE.